



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 115219

Texte de la question

M. Philippe Plisson interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le déploiement exact de l'énergie éolienne en France. Afin de respecter la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité, la loi Grenelle 2 promulguée le 12 juillet 2010 prévoit un déploiement d'un minimum de 500 machines électrogènes éoliennes par an. Il lui demande combien de machines électrogènes éoliennes ont été installées entre le 13 juillet 2010 et le 13 juillet 2011.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115219

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7960

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)